Pour que l'exceptionnel devienne la règle

Par Karine Boulonne

La première CAPA (Commission Paritaire Académique) consacrée à l'attribution de la classe exceptionnelle s'est tenue le 9 février pour les agrégés.

Les certifiés, les CPE et les PSYEN suivront dans les semaines qui arrivent. Ces CAPA, très attendues en période de baisse du pouvoir d'achat et de déclassement salarial, concernent les promotions qui seront attribuées avec effet rétroactif au 1er septembre 2017.

Les services du rectorat - comme les organisations syndicales - ont dû faire face à un exercice difficile où tout est à découvrir et à construire. Gageons que nous saurons tirer l'expérience pour la prochaine campagne qui devrait commencer prochainement (cette fois pour attribuer des promotions effectives au 1er septembre 2018) !

Les élus de la FSU (SNES, SNEP et SNESUP) ont dénoncé dans un premier temps les critères aberrants imposés pour déterminer qui a le droit de candidater au vivier 1 (80 % des promotions), puis le refus ministériel d'inscrire certains des candidats (122 à Lille) dans ce vivier : il faut en effet avoir obtenu un poste spécifique national (et pas académique) en BTS et pas « simplement » y effectuer son service ou être détenteur du CAFFA pour les formateurs depuis 8 ans alors que le CAFFA a été créé en 2015 (!). Sans compter le refus des services effectués en éducation prioritaire avant 1990 (!).

Au final, nous avons pesé pour que la priorité aille aux « retraitables » afin de permettre une rotation rapide des promotions (l'attribution d'une classe exceptionnelle à des personnels trop « jeunes » la bloque en effet jusqu'à leur départ en retraite). Nous avons demandé également une réflexion sur la répartition « genrée » : les promotions vont davantage aux hommes qu'aux femmes, bien au-delà du pourcentage qu'ils représentent…

Pour les agrégés, la répartition des avis post-CAPA est la suivante :

• Vivier 1 (80 % des promotions) :
26 avis « excellent » et 44 « très satisfaisant » (la barre est à 105)

• Vivier 2 (20 % des promotions) :
8 avis « excellent » et 45 « très satisfaisant » (la barre est à 138)

L'académie de Lille fait remonter au ministère 70 propositions sur 174 promouvables (vivier 1) et 18 sur 179 (vivier 2).